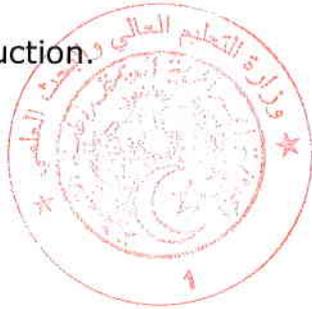


Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016  
habilitant l'Université de Constantine 1 à la formation en vue de l'obtention  
du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire  
dans les disciplines suivantes :

- Traduction.



**Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016**  
**habilitant l'Université de Batna I à la formation en vue de l'obtention**  
**du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire**  
**dans les disciplines suivantes :**

- Histoire.
- Sciences Politiques.
- Sociologie.
- Philosophie.
- Sciences de l'Information et de la Communication.



Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016

**habilitant l'Université de Batna 2 à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans les disciplines suivantes :**

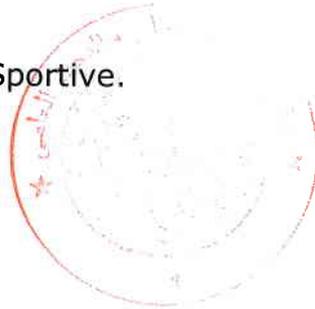
- Langue et Littérature Française.
- Mathématiques.
- Génie Industriel.
- Génie Civil.
- Electronique.
- Electrotechnique.
- Hydraulique.
- Géologie.
- Sciences Biologiques.
- Hygiène et Sécurité industrielle.
- Géographie et Aménagement du Territoire.
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.



**Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016**

**habilitant l'Université d'Oum El-Bouaghi à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans les disciplines suivantes :**

- Langue et Littérature Arabe.
- Informatique.
- Génie Electrique.
- Chimie.
- Physique.
- Sciences Economiques.
- Education Physique et Sportive.



**Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOÛT 2016**  
**habilitant l'Université de Skikda à la formation en vue de l'obtention**  
**du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire**  
**dans les disciplines suivantes :**

- Psychologie.
- Génie des Procédés.
- Mécanique.



Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOÛT 2016

habilitant l'Université de Guelma à la formation en vue de l'obtention  
du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire  
dans les disciplines suivantes :

- Sciences Economiques.
- Sciences de Gestion.



**Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOÛT 2016**

**habilitant l'Université d'El-Tarf à la formation en vue de l'obtention  
du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire  
dans les disciplines suivantes :**

- Linguistiques et Etudes Populaires.
- Sciences Vétérinaires.



Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016

habilitant l'Université d'El-Oued à la formation en vue de l'obtention  
du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire  
dans les disciplines suivantes :

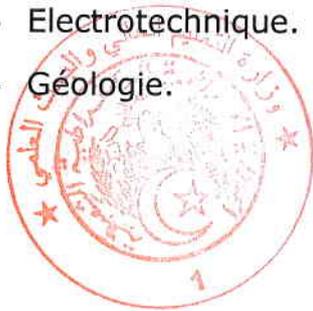
- Droit.
- Langue et Littérature Arabe.
- Psychologie.
- Sciences Economiques.



Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016

habilitant l'Université de Jijel à la formation en vue de l'obtention  
du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire  
dans les disciplines suivantes :

- Electrotechnique.
- Géologie.



Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016

habilitant l'Université de Biskra à la formation en vue de l'obtention  
du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire  
dans les disciplines suivantes :

- Langue et Littérature Française.
- Sciences de la Nature et de la Vie.



Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOÛT 2016

**habilitant l'Université de Bordj Bou Arreridj à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans les disciplines suivantes :**

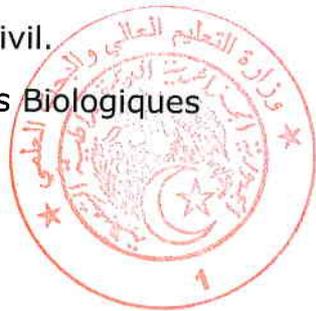
- Sciences Biologiques.
- Electronique.
- Physique.
- Sciences Economiques.



Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016

habilitant l'Université de Tébessa à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans les disciplines suivantes :

- Histoire.
- Droit.
- Langue et Littérature Arabe.
- Bibliothéconomie.
- Mines.
- Génie Civil.
- Sciences Biologiques



**Annexe de l'arrêté n° 945 du**  
**habilitant l'Université de Khenchela à la formation en vue de l'obtention**  
**du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire**  
**dans les disciplines suivantes :**

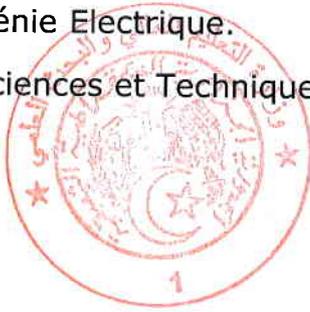
- Langue et Littérature Arabe.
- Sociologie.



Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016

habilitant l'Université de Ouargla à la formation en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire dans les disciplines suivantes :

- Langue et Littérature Française.
- Langue et Littérature Anglaise.
- Sciences Economique.
- Génie Electrique.
- Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives.



Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016  
habilitant l'Université de Souk-Ahras à la formation en vue de l'obtention  
du diplôme de doctorat et à organiser et délivrer l'habilitation universitaire  
dans les disciplines suivantes :

- Sciences Economiques.



Annexe de l'arrêté n° 945 du 04 AOUT 2016

**habilitant l'Ecole Nationale Polytechnique de Constantine à la formation  
en vue de l'obtention du diplôme de doctorat et à organiser  
et délivrer l'habilitation universitaire dans les disciplines suivantes :**

- Physique.
- Génie des Procédés.

